

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 10 DECEMBRE 2024 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

24/092/VDV

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DES ÉQUIPEMENTS SOCIAUX - Soutien aux équipements sociaux - 1ère répartition 2025.

24-41664-DLSVAEC

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Par la délibération 24/0038/VDV du 16 Février 2024, le Conseil Municipal a décidé la mise en œuvre de la Convention Cadre des Centres Sociaux, ainsi que l'Avenant 1 qui la décline de façon opérationnelle à Marseille sur la période 2024-2027. Elle s'inscrit dans une démarche multi partenariale portée et coanimée par la Caisse des d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône (CAF) et l'État incluant le Conseil Départemental, les intercommunalités du Département, douze communes du Département dont Marseille, la Mutuelle Sociale Agricole Provence Azur et la Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au travail Sud-Est ainsi que les fédérations d'éducation populaire partie prenante du cadre partenarial, qui vise à conforter un soutien financier en faveur des Centres Sociaux du Département.

Pour cette présente édition, la Ville de Marseille fait apparaître un effort financier supplémentaire et important, par an et sur la durée de la Convention Cadre des Centres Sociaux 2024-2027 (CCCS), de près de 2 000 000 d'Euros (deux millions d'Euros) afin d'apporter des solutions concrètes aux demandes légitimes des Centres Sociaux de stabiliser les postes clés de ces structures (direction, accueil, comptabilité, famille, jeunesse) et de soutenir des projets portant sur le développement locale et l'innovation sociale par ces dernières.

La Convention Cadre des Centres Sociaux ainsi que l'Avenant 1 prévoient une comitologie adaptée aux besoins des équipements sociaux et précisent les montants des subventions qui seront attribuées pour :

- les Centres Sociaux :

Animation Globale et de Coordination, Projets Jeunesse et Familles, Soutiens aux initiatives des équipements ;

- les Espaces de Vie Sociale (EVS).

Pour ce présent rapport, le montant total de la dépense s'élève à 5 638 710 Euros (cinq millions six cent trente-huit mille sept cent dix Euros) dont 863 866 Euros (huit cent soixante trois mille huit cent soixante six Euros) pour les associations de notre secteur.

L'octroi de participations financières aux équipements sociaux impose la production d'une Conventions d'objectifs et financières initiale.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA CONVENTION CADRE DES CENTRES SOCIAUX 2024-2027
VU L'ANNEXE A L'AVENANT 1 : DÉCLINAISON DE LA CONVENTION CADRE
DES CENTRES SOCIAUX 2024-2027 SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE
MARSEILLE
VU LA DELIBERATION N°24/0039/VDV du 16 FÉVRIER 2024
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1

Est autorisé le versement des subventions 2025 portant missions d'Animation Globale et de Coordination, d'Activités Collectives Familles et Projets Jeunesse portées par les Centres Sociaux :

Bénéficiaire	Centre Social	Adresse	Tiers	N° de Convention	Total 1ère répartition 2025 en Euros
Centre de Culture Ouvrière (CCO)	Aire d'Accueil des Gens du Voyage de Saint-Menet	Chemin du Mouton 13011 Marseille	4453		99 125
Ligue de l'Enseignement, Fédération	Les Trois Lucs /La Valentine	36 traverse de la Malvina 13012 Marseille	4366		91 801

Départementale des Bouches-du-Rhône, Mouvement d'Éducation Populaire (Ligue de l'Enseignement – FAIL13)	Vallée De L'huveaune / St-Marcel / La Valbarelle	4 rue Gimon 13011 Marseille	4366		101 155
Synergie Family	Rouguiere /Liberateurs /Comtes	80 boulevard des Libérateurs 13011 Marseille	22480		84 718
	Les Caillols	40 chemin des Campanules 13012 Marseille	22480		101 155
Association des Equipements Collectifs Air Bel	Air Bel	36 bis rue de la Pinède 13011 Marseille	8263		101 155
Association des Equipements Collectifs Les Escourtines	Les Escourtines	15 traverse de la Solitude 13011 Marseille	11591		101 155
Association Familiale du Centre Social Bois Lemaître (AFAC)	Bois Lemaître	Avenue Roger Salzman Villa Emma 13012 Marseille	11577		91 801
Association Centre Social Les Lierres	Les Lierres	42 avenue du 24 avril 1915 13012 Marseille	172473		91 801
TOTAL					863 866

ARTICLE 2 Sont approuvées les conventions ci-annexées, conclues avec les associations listées dans le tableau ci-dessus.

Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer les conventions annexées.

ARTICLE 3 La dépense, soit 5 638 710 Euros (cinq millions six cent trente-huit mille sept cent dix Euros) dont 863 866 Euros (huit cent soixante trois mille huit cent soixante six Euros) pour les associations de notre secteur sera imputée sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2025, Article 65748 - Sous chapitre 428 – service 03032 - action 13900910.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**